

Règlement de la tombola Antony Métro 92

Article 1 – Organisation

Le club de rugby Antony métro 92, association « loi de 1901 », organise une tombola le 20 mars 2025. Le tirage au sort aura lieu le dimanche 20 mars 2025 à 19h, au sein du club, au 148bis avenue du Général de Gaulle à Antony.

Cette Tombola a pour objectif de collecter des fonds au profit du développement du rugby féminin, à l'éducation sportive dans les écoles et centres de loisirs, ainsi qu'à l'accompagnement des jeunes des quartiers prioritaires. Mais également la promotion de la pratique du rugby à 7 et du développement du pôle performance, en permettant aux jeunes joueurs d'alliés au mieux pratique sportive et études.

Article 2 – Participants et conditions de participation

La Tombola est ouverte à toutes personnes physiques majeures ou mineures.

La Tombola se déroulera en ligne sur le site « Hello Asso » sur lequel il sera possible d'acheter un ou plusieurs tickets pour un montant de 5 euros par ticket. Le site d'achat des tickets de tombola sera ouvert du jeudi 20 mars 2025 à 18h jusqu'au dimanche 20 avril 2025 à 18h.

Chaque participant recevra par email ses tickets et disposera d'un numéro unique pour chacun d'entre eux.

Sur le site « Hello Asso » et afin de pouvoir identifier et éviter toutes tricheries ou contestation, chaque acquéreur devra compléter un formulaire avec ses informations personnelles à savoir : Nom, Prénom, email et numéro de téléphone. Le numéro de téléphone servira à joindre le gagnant, s'il n'est pas présent physiquement sur le lieu du tirage (148bis avenue du Général de Gaulle).

Article 3 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le dimanche 20 Avril à 19h00 au stade de la Grenouillère, situé 148 bis avenue du Général de Gaulle à Antony par Maître Munier, huissier de justice. Un procès-verbal du tirage au sort sera également établi par la suite.

Le tirage au sort sera réalisé à partir du fichier Excel regroupant l'ensemble des billets achetés entre le jeudi 20 mars 2025 18h et le dimanche 20 avril 2025 à 18h. Afin de garantir une neutralité dans le tirage, ce fichier Excel sera importé sur le site internet « plouf plouf ». Ce site fait défiler aléatoirement une liste de numéro, désignant les vainqueurs. Un seul lot par billet sera attribué.

Le tirage pourra être suivi en direct sur la page Instagram officielle du club : @antony_metro_92
Une fois un numéro tiré au sort, le gagnant est appelé au micro. Si celui-ci ne se présente pas, il sera contacté par téléphone. Si celui-ci ne décroche pas au bout de 3 appels, nous nous verrons retirer un nouveau numéro de ticket.

Si le(s) gagnant(s) n'est pas présent sur place pour récupérer son lot, il sera envoyé par voie postale à l'adresse du gagnant. L'adresse postale du gagnant sera demandé lors de l'appel téléphonique.

Article 4 – Retrait des lots

Le gagnant devra justifier son identité et l'email de son ticket envoyé par la plateforme Hello Asso pour récupérer son lot. Si une tierce personne est désignée pour récupérer le lot de l'acheteur, celui-ci devra présenter une procuration ainsi qu'une copie de la pièce d'identité de l'acheteur, la sienne et l'email du ticket gagnant.

Article 5 – Limitation de responsabilité

La loi française prévoyant que les frais engagés pour l'organisation d'une tombola ne peuvent excéder 15% du montant total collecté, les deux premiers lots pourront être supprimés dans le cas échéant ou le nombre de participants à la tombola serait insuffisant. A savoir, les deux places VIP pour la finale du Top 14 prévue le samedi 28 juin 2025 au Stade de France (lot n°2) ainsi que deux places VIP pour le concert de Beyoncé prévu le jeudi 21 juin 2025 au Stade de France (lot n°1).

Dans ce cas, la responsabilité de l'association Antony Métro 92 ne pourrait être remise en cause, car elle se soumettrait simplement au droit.

Article 6 – Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du participant au présent règlement.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger le remboursement de ce dernier.

Article 7 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement est déposé auprès de Maître Pauline MUNIER, SELARL MEYER & ASSOCIES. Ce règlement est consultable sur le site internet du club Antony Métro 92 : www.antonymetro92.fr

Article 8 – Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente Tombola sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la Tombola.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

ANNEXE AU REGLEMENT DE LA TOMBOLA

LISTE DES LOTS À GAGNER

La tombola est dotée de 10 lots, d'une valeur globale de 4431.60 € :

N° de lot	LOT	VALEUR	OFFERT PAR
1	2 places VIP pour le concert de Beyonce du Jeudi 19 Juin au stade de France	2 268 €	Antony Métro 92
2	2 places VIP pour la finale du Top 14 le Samedi 28 Juin au stade de France	1 631,60 €	Antony Métro 92
3	Un menu pour 2 personnes au restaurant "Rosalie" situé à Antony	100 €	Antony Métro 92
4	1 maillot dédié du racing 92	100 €	Racing 92
5	1 ballon dédié du Stade Français Paris	60 €	Stade Français Paris
6	1 enceinte Echodot amazon	65 €	Boulangier
7	1 ensemble survêtement Kappa Antony Métro 92	72 €	Antony Métro 92
8	1 doudoune kappa Antony Métro 92	70 €	Antony Métro 92
9	1 sac à dos kappa Antony Métro 92	35 €	Antony Métro 92
10	Lots de 3 BD les rugbymans	30 €	Antony Métro 92